



Plan d'action 2019-2024 de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Baie-Saint-Paul

Ville de Baie-Saint-Paul
Janvier 2019

Plan d'action 2019-2024 de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Baie-Saint-Paul

Ce plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Baie-Saint-Paul a été préparé dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Ce plan d'action a été réalisé suite à la mise à jour de l'inventaire des émissions GES de la Ville de Baie-Saint-Paul réalisé pour l'année 2017. Les réductions d'émissions de GES découlant des actions mis en œuvre par la ville, respectivement pour le secteur corporatif et le secteur de la collectivité, s'élèvent à 683 et 76 523 tonnes de CO₂éq pour les actions qui seront mises en œuvre durant la période 2019-2024. Ces réductions représentent 42 % et 0,05 % des émissions de la ville par rapport à 2017.

Préparé par :

Révisé par :

Vickie-Lisa Angers, B.Sc.A., M.Env.
Enviro-accès inc.

Mathieu Muir, ing. M.Env. GHG-V
Enviro-accès inc.



15, rue Forget
Baie-Saint-Paul, QC G3Z 3G1
Tél. : (418) 435-2205
<http://www.baiesaintpaul.com>



Enviro-accès
Experts GES

268, rue Aberdeen, Bureau 204
Sherbrooke QC J1H 1W5
Tél. : (819) 823-2230
www.enviroaccess.ca

Sommaire

Depuis plusieurs années, la Ville de Baie-Saint-Paul s'est dotée d'une vision stratégique pour assurer le développement durable de son territoire et de sa collectivité. Entre autres, elle souhaite s'engager activement et publiquement dans la lutte contre les changements climatiques et dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de sa communauté. Dans cette optique, la Ville de Baie-Saint-Paul a réalisé l'inventaire de ses émissions de GES pour l'année 2010 dans le cadre du programme Climat municipalités, en plus d'avoir mis en place un plan d'action pour la période de 2013 à 2018. La Ville de Baie-Saint-Paul a réalisé la mise à jour de son inventaire pour l'année 2017, ainsi que son plan d'action, en respectant cette fois les exigences du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC). Ce rapport présente le plan d'action de réduction des émissions de GES de la Ville de Baie-Saint-Paul pour les années 2019-2024.

Baie-Saint-Paul vise une réduction des émissions de GES corporatives de 42 % et des émissions de GES de la collectivité de 0,05 %.

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
2	Objectifs du plan d'action	1
3	Description des actions	1

1 INTRODUCTION

La Ville de Baie-Saint-Paul a mandaté l'équipe de Enviro-accès afin de préparer une mise à jour de son plan d'action de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour la période 2019-2024. Cette mise à jour est basée sur les exigences du programme Partenaires dans la protection du climat et vise à mettre en œuvre une série d'actions précises visant à diminuer ses émissions de GES. Ce plan d'action a été réalisé selon les données de l'inventaire des émissions de GES de la Ville pour l'année 2017.

Les actions ont été réparties selon les secteurs utilisés pour l'inventaire, soit le corporatif et la collectivité.

2 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Les objectifs du plan d'action de réduction des émissions de GES sont les suivants :

- Permettre à la Ville de Baie-Saint-Paul de se fixer un objectif réaliste de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre
- Outiller l'organisation afin de sélectionner des actions pertinentes à sa situation et à ses objectifs
- Suivre l'évolution et les résultats de la mise en œuvre du plan d'action de réduction des émissions de GES et faciliter la mise à jour à l'échéance du plan d'action

3 DESCRIPTION DES ACTIONS

La section suivante présente les actions qui seront réalisées par la Ville de Baie-Saint-Paul afin d'atteindre ses objectifs de réduction de ses émissions de GES. Chaque action a été résumée au moyen d'une fiche contenant les informations pertinentes.

Les actions sont classées dans les secteurs « corporatifs » ou « collectivité » et selon les différentes catégories d'émissions telles que définies dans l'inventaire des émissions de GES.

Chaque fiche mentionne également l'année de début et de fin de la mise en œuvre de chaque action, les réductions annuelles d'émissions de GES anticipées ainsi que les économies annuelles engendrées par la mise en place des actions.

Action 1 : Optimisation de l'efficacité énergétique du bâtiment Maison Mère

La Ville de Baie-Saint-Paul améliorera l'efficacité énergétique Maison Mère. L'enveloppe du bâtiment sera refaite et les chaudières au mazout seront remplacées par des chaudières à la biomasse.

Secteur : Corporatif

Catégorie : Bâtiments municipaux et autres installations

Année de début : 2019

Année de fin : 2020

Réductions de GES : **178** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **189 324** \$



Action 2 : Amélioration de l'efficacité énergétique de l'aréna

La Ville de Baie-Saint-Paul apportera les modifications suivantes à son aréna :

- Remplacement du produit de réfrigération (R-22) par un système au CO₂
 - Changement du système de chauffage (mazout vers électricité)
-

Secteur : Corporatif

Catégorie : Bâtiments municipaux et autres installations

Année de début : 2013

Année de fin : 2019

Réductions de GES : **86** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **28 880** \$



Action 3 : Amélioration de la gestion énergétique de l'hôtel de ville

La Ville de Baie-Saint-Paul a prévu l'ajout d'une pellicule sur le mur vitré de l'hôtel de ville afin d'optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment.

Secteur : Corporatif

Catégorie : Bâtiments municipaux et autres installations

Année de début : 2018

Année de fin : 2019

Réductions de GES : **0,05** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **2 129** \$



Action 4 : Inspiration des critères VISEZ VERT et LEED lors de la construction de nouveaux bâtiments municipaux

La Ville de Baie-Saint-Paul a prévu s'inspirer des critères VISEZ VERT et LEED lors de la construction de nouveaux bâtiments. Cette action n'entraîne pas de réductions d'émission de GES puisque les projets seront réalisés sur de nouvelles constructions. Dans ce cas, on parle plutôt d'évitements de GES.

Secteur : Corporatif

Catégorie : Bâtiments municipaux et autres installations

Année de début : 2019

Année de fin : En continu

Réductions de GES : **N.D.** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **N.D.** \$



Action 5 : Changement des luminaires de rue au sodium pour des lampadaire DEL avec un système de modulation

La Ville de Baie-Saint-Paul procédera au changement de 90 % de ses luminaires au sodium par des lampadaires DEL.

Secteur : Corporatif

Catégorie : Éclairage public

Année de début : 2019

Année de fin : En continu

Réductions de GES : **0,4** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **42 120** \$



Action 6 : Formation des employés municipaux à l'écoconduite

La Ville de Baie-Saint-Paul commencera en offrant la formation aux déneigeurs. Environ 20 personnes seront formées. Un rappel périodique des bienfaits de l'écoconduite sera effectué par courriel une fois par année. La formation sera aussi reconduite une fois tous les trois ans.

Secteur : Corporatif

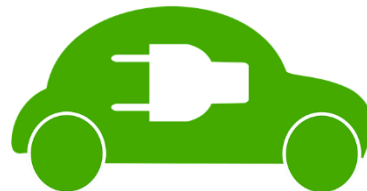
Catégorie : Équipements motorisés municipaux

Année de début : 2019

Année de fin : En continu

Réductions de GES : **14** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **6 942** \$



Action 7 : Suivi de la marche au ralenti des véhicules de la Ville

La Ville de Baie-Saint-Paul prévoit préparer de courtes fiches à l'intention des conducteurs des véhicules officiels de la Ville pour qu'ils notent leurs arrêts ou non de moteur et la raison (plan d'action d'écoresponsabilité). Cette action pourrait également impliquer l'installation de système de suivi en direct des différents véhicules ou de système de coupe-moteur.

Secteur : Corporatif

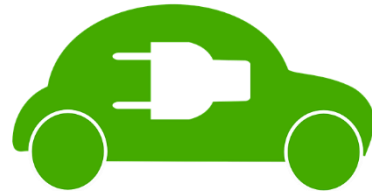
Catégorie : Équipements motorisés municipaux

Année de début : 2019

Année de fin : 2020

Réductions de GES : **1,3** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **627** \$



Action 8 : Mise en place du programme ICI on recycle dans les bâtiments municipaux

La Ville de Baie-Saint-Paul a prévu un plan d'action de gestion des matières résiduelles des bâtiments municipaux. Ce plan vise à diminuer l'utilisation de produits non réutilisables tels que les bouteilles d'eau jetables et les capsules à café et à réduire la consommation de papier et de vaisselle jetable.

Secteur : Corporatif

Catégorie : Matières résiduelles

Année de début : 2019

Année de fin : 2021

Réductions de GES : **253** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **N.D.** \$



Action 9 : Installation de compteurs d'eau pour les grands consommateurs

La Ville de Baie-Saint-Paul installera des compteurs d'eau pour les grands consommateurs institutionnels et industriels ainsi que pour certains secteurs résidentiels ciblés

Secteur : Collectivité

Catégorie : Consommation énergétique des bâtiments

Année de début : 2018

Année de fin : 2019

Réductions de GES : **0,5** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **20 929** \$



Action 10 : Mise en place d'un programme d'aide à la rénovation pour les citoyens

La Ville de Baie-Saint-Paul permettra aux citoyens d'obtenir des subventions pour des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur bâtiment, incluant les suivants :

- Travaux d'amélioration de l'isolation du bâtiment
 - Remplacement de portes et fenêtres
 - Travaux d'étanchéité des portes et fenêtres existantes
-

Secteur : Collectivité

Catégorie : Consommation énergétique des bâtiments

Année de début : 2019

Année de fin : 2023

Réductions de GES : **1,7** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **N.D.** \$



Action 11 : Mise en place d'un plan de mobilité active pour la ville de Baie-Saint-Paul

La Ville de Baie-Saint-Paul mettra en place un plan de mobilité active qui comportera lui-même de nombreuses actions.

Secteur : Collectivité

Catégorie : Transport

Année de début : 2018

Année de fin : En continu

Réductions de GES : **21** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **7 031** \$



Action 12 : Évaluation de la faisabilité de la mise en place d'un service de Communauto

La Ville de Baie-Saint-Paul désire étudier la faisabilité d'implanter le service de Communauto dans sa ville. Cette action quantifie les réductions issues de l'implantation du service à Baie-Saint-Paul.

Secteur : Collectivité

Catégorie : Transport

Année de début : 2019

Année de fin : 2021

Réductions de GES : **12** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **N.D.** \$



Action 13 : Compensation des déplacements des élus par la plantation d'arbres

La Ville de Baie-Saint-Paul compensera les émissions de GES émis par les élus pour leurs déplacements lors des séances d'études et les séances du conseil chaque année. Il ne s'agit pas d'une action de réduction des émissions de GES. Toutefois, la compensation des émissions permet d'avoir des impacts positifs au niveau des changements climatiques.

Secteur : Collectivité

Catégorie : Transport

Année de début : 2018

Année de fin : 2018

Compensation des
GES : **0,3** tCO₂éq/an

Économies annuelles : **N.D.** \$

